

Aménagement du territoire de Mayenne Communauté



MAYENNE
communauté

Juillet 2018

Lettre d'infos
N°4

MAYENNE COMMUNAUTÉ DEMAIN



SCoT, PLUi | Un planning prévisionnel jusqu'ici tenu

! Point de vigilance !

Pour arrêter le PLUi, le SCoT doit être approuvé afin d'assurer la compatibilité du PLUi avec le SCoT.

		Année 2018						Année 2019						2020								
		J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	
SCoT	Consultation PPA et préparation de l'enquête publique																					
	Enquête publique et rapport d'enquête																					
	Ajustement du dossier et Approbation du SCoT																					
	Contrôle de légalité par l'État																					
PLUi	PADD - Elaboration																					
	PADD - Débats en conseils communautaire et municipaux																					
	Règlement - Elaboration. OAP - zonage - Règlement écrit																					
	Arrêt du PLUi																					
	Consultation PPA, préparation de l'enquête publique																					
	Enquête publique et rapport d'enquête																					
	Ajustement du dossier et Approbation du PLUi																					
	Contrôle de légalité de l'Etat																					

Zoom | L'élaboration du PLUi en 2018

PADD - Les débats

Octobre - Novembre :
Obligation de débat en Conseil communautaire et Conseils municipaux

• Les débats doivent être tenus 2 mois avant l'arrêt du PLUi, soit avant décembre 2018.



Octobre :
Trois réunions publiques en vue des débats

• Elles se tiendront à Lassay-les-Châteaux, Martigné-sur-Mayenne et Mayenne. (Cf. verso).

Règlement - Les réunions de travail avec les communes

1 Juillet - Août :
Réunions animées par Mayenne Communauté

- Validation des cartes (enveloppe urbaine et zones à urbaniser),
- Actualisation et validation de l'inventaire des anciens bâtis agricoles pouvant changer de destination,
- Inventaire des éléments du patrimoine bâti et naturel à protéger et des parkings.

2 Septembre - Octobre :
2^{ème} session de travail animée par Codra

- Définition des zonages (U, A, N, STECAL),
- Travail sur les OAP (accès, traitement paysager) obligatoires pour toutes les zones à urbaniser.

3 Novembre :
Permanences à Mayenne

- 7-8 : Restitution du zonage,
- 21-22 : Rencontres entre les communes et Codra pour des demandes d'ajustements du zonage.

